



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Monsieur Olivier Brochet
Directeur de l'AEFE
23 Place de Catalogne
75014 Paris

Paris, le 2 juin 2020

Monsieur le Directeur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur un point spécifique du plan d'urgence mis en place pour les familles et établissements de l'enseignement français à l'étranger.

Ce point concerne les bourses scolaires et plus spécifiquement la possibilité pour les familles françaises en difficultés financières de pouvoir déposer un recours gracieux – nouvelle demande ou demande de révision – pour le 3^e trimestre de l'année en cours.

Cette procédure de recours gracieux portera uniquement sur le 3^e trimestre, et ne présume en rien de l'octroi d'une bourse pour l'année 2020-2021. Il s'agit donc bien d'une aide ponctuelle, limitée dans le temps, permettant de répondre très rapidement aux besoins des familles touchées de plein fouet par la crise et dont les revenus ont été largement si ce n'est totalement amputés ces derniers mois.

Afin que cette procédure puisse effectivement être efficace et répondre aux objectifs visés lors de sa mise en place, il nous semble indispensable qu'elle soit accompagnée des deux dérogations suivantes :

1. **Suppression des seuils d'exclusion de patrimoine immobilier et mobilier non liquide.** Lorsque la situation de la famille justifie l'octroi d'une bourse au regard des autres critères d'attribution, il est essentiel selon nous qu'elle puisse dans le cadre de cette procédure exceptionnelle être éligible, même si son patrimoine immobilier ou mobilier non liquide l'en exclut. Cette aide étant ponctuelle et non pour une année scolaire, appliquer les mêmes plafonds nous semble excessif et contraire à l'objectif d'aider les familles ;
2. **Suppression du plafonnement lorsqu'il existe.** Comment dire à une famille que l'on a entendu sa détresse, qu'elle répond aux critères d'attribution mais qu'elle devra néanmoins s'acquitter d'un reste à charge important dans le cadre de cette aide exceptionnelle ? Maintenir ce plafonnement dans le cadre de cette procédure exceptionnelle d'aide pour le 3^e trimestre, c'est finalement réduire la portée de cette aide de façon drastique pour les familles concernées. Cela nous semble d'autant plus important dans les villes ou pays dans lesquels cohabitent des établissements plafonnés et non plafonnés.

FAPÉE - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
101, boulevard Raspail - 75006 Paris (France)

Tél. : +33 1 45 44 08 49 – E-mail : info@fapee.com – Site Internet : www.fapee.com

Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, décret 26.4.85 - Siret 323 077172 00019 – Code APE 913 E

Ces deux critères posent déjà des difficultés dans le cadre de l'octroi des bourses scolaires habituelles et nous avons prévu de discuter de leur évolution dans le cadre du groupe de travail sur l'aide à la scolarité qui devait démarrer en février dernier.

Nous comprenons qu'ils ne puissent être modifiés ou supprimés dans le cadre des bourses annuelles sans concertation préalable. **En revanche, nous vous demandons de bien vouloir les lever dans le cadre des recours gracieux exceptionnels pour le 3e trimestre. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions véritablement aider toutes les familles françaises répondant aux critères, en accord avec le plan d'urgence annoncé par le gouvernement français et accompagné d'une subvention supplémentaire de 50 millions d'euros.**

Nous vous remercions des suites que vous voudrez bien accorder à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

(signé)

François Normant
Président de la FAPEE

(signé)

Jean-Nicolas Pagnoux
Membre de la CNB

(signé)

Virginie Royer
Membre de la CNB

Cc : **Monsieur Jean-Claude Marfaing**, chef de la mission de l'aide à la scolarité du MEAE
Monsieur Laurent Sisti, chef du service de l'aide à la scolarité de l'AEFE
Monsieur Marc Villard, président de l'Assemblée des français de l'étranger
Membres de la Commission nationale des bourses (CNB)